

**Code Moral ♦ Politesse ♦ Courage ♦ Sincérité ♦ Honneur ♦
Modestie ♦ Respect ♦ Contrôle de soi**



Charte de Rambouillet Sports judo-jujitsu
saison 2016-2017

Sécurité et responsabilité :

- Les parents doivent s'assurer de la présence ou non du professeur avant chaque début de cours. Ils sont responsables de leur enfant jusqu'à l'arrivée du professeur
- Les parents doivent accompagner l'enfant jusqu'à l'enceinte du dojo
- Le club décline toute responsabilité en cas d'accident en dehors des heures de cours de l'enfant.

Vestiaires :

- Le judoka doit se changer dans les vestiaires
- Les bijoux et piercings doivent être enlevés avant les cours
- Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol
- Les filles doivent pratiquer avec un T-shirt sous le judogi
- Les vestiaires et sanitaires doivent rester propres après le départ du judoka.

L'Hygiène c'est le respect de l'autre et de l'environnement :

- Les parents doivent s'assurer de la propreté corporelle
- Ongles des pieds, des mains propres et coupés pour éviter les griffures
- Les cheveux longs attachés, barrettes non autorisées
- **Le judogi doit être propre, non tâché et doit être lavé régulièrement.**

Les cours, règle de conduite :

- Les cours commencent et se terminent aux heures indiquées sur le planning 2016-2017, il est souhaitable de se tenir prêt 5 minutes avant le salut. Pour le bon déroulement du cours, merci de respecter les horaires
- Les judokas se rassemblent en silence près des vestiaires et ne gênent pas la séance en cours (bavardages, cris etc...)
- Le judoka doit être assidu aux entraînements : c'est la clé de la réussite
- Chaque séance d'entraînement non suivie constitue un arrêt momentané de la progression
- Le judoka accepte les règles explicites du Dojo : la ponctualité, la propreté, l'écoute, le contrôle de ses actes et de ses paroles. Il s'efforce d'en respecter les règles implicites : l'engagement et la constance dans l'effort, l'exigence personnelle
- Toute personne s'inscrivant ou inscrivant son enfant au club s'engage à respecter ces règles
- Pour la concentration des judokas, les parents ne sont pas autorisés à assister aux cours
- Le professeur prend les décisions qu'il juge utiles pour maintenir la discipline. Il peut effectuer un renvoi dans le vestiaire ou bien refuser l'accès au tapis à un pratiquant en cas de non-respect des règles de conduite. Il en informera les parents.

Code Moral ♦ Politesse ♦ Courage ♦ Sincérité ♦ Honneur ♦ Modestie ♦ Respect ♦ Contrôle de soi



Dossier d'inscription et cotisation :

- Le dossier d'inscription comprend :
 - Le formulaire de licence F.F.J.D.A. (obtenu sur le site de la FFJDA www.ffjudo.com) complété, daté et signé. Le paiement de la licence est à part et encaissé dès l'inscription
 - la fiche d'inscription individuelle ou familiale complétée, datée et signée
 - le certificat médical daté de moins de deux mois le jour de l'inscription
- Le règlement (licence et cotisation) pour la saison en cours devra être acquitté en même temps que le dossier d'inscription
- L'association peut vous accorder la possibilité d'un échelonnement du règlement de la cotisation. Dans ce cas, il faudra établir 3 chèques rédigés à la date de l'inscription. Ces chèques seront mis à l'encaissement en septembre, novembre et janvier
- La cotisation, une fois les cours commencés, ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

Ces éléments sont indispensables pour permettre au(x) judoka(s) d'accéder aux tatamis du club. **Tout dossier incomplet ne sera pas accepté par le club.**

Important : Pour que l'inscription soit valide, les parents doivent obligatoirement se déplacer aux jours et heures d'inscription pour remettre **tous** les documents du dossier d'inscription.

Adhésion/assurance fédérale :

- Un formulaire de licence FFJDA de la saison sportive 2016-2017, complété par la notice d'assurance dont vous bénéficiez en tant qu'adhérent licencié FFJDA vous est remis lors de la prise de licence en ligne. Ce formulaire est à transmettre au club pour validation de l'inscription. La signature du licencié ou du représentant légal est obligatoire
- La licence couvre les adhérents pour les séances de judo et en compétition mais n'est pas une assurance personnelle.

Locaux et matériel Stade du Vieux Moulin :

- Les locaux sont mis à la disposition du club par la ville de Rambouillet. Le service des sports de la Mairie décide de l'ouverture et de la fermeture de la salle de judo, en particulier lors de certaines manifestations organisées le samedi
- L'utilisation du monté de cordes dans le dojo ne doit se faire qu'en présence et avec l'autorisation du professeur.

Le bureau de Rambouillet Sports Judo-Jujitsu vous souhaite une très bonne saison sportive 2016-2017.

Fait à Rambouillet, le 04 juillet 2016

Le Président, Jean-Louis Nicolle
Le professeur, Alain Coudry